
COMMUNIQUE DE PRESSE

13 octobre 2017

Ile de France : signature du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2017-2019.

Être en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer, après avoir été scolarisé, d'une maîtrise suffisante de savoirs de base comme la lecture et l'écriture pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. Cela a des conséquences dans la vie sociale, dans la recherche d'emploi, dans la mobilité et même dans l'exercice de la citoyenneté. Plus de 300.000 Franciliens scolarisés en France, entre 18 et 65 ans sont en situation d'illettrisme. 15% des chômeurs franciliens ont de réelles difficultés à l'écrit.

La lutte contre l'illettrisme fait appel à des ressources très diverses et nécessite une action collective, pour agir sur tous les fronts, tout au long de la vie. C'est pour répondre à cette exigence de coordination des décisions et des actions que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme organise la mise en place de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme en lien étroit avec les correspondants de l'ANLCI en région. Il s'agit de rendre lisible l'engagement de chacun : services déconcentrés de l'Etat, autorités académiques, conseils régionaux et partenaires sociaux dans la mise en œuvre de priorités régionales.

Signé par la Présidente de la Région Ile de France et par le représentant du Préfet de région à l'occasion de la rencontre « Maîtrise de la langue » organisée le 10 octobre par le Conseil Economique, social et environnemental régional en Ile-de-France, le plan régional d'action en Ile de France s'articule autour de 4 grandes orientations :

- prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance, et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire,
- accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion,
- lutter contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base (notamment lutter contre la fracture numérique),
- outiller les acteurs au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

Ce plan a précédemment été adopté lors de la séance plénière du Conseil régional le 6 juillet après avoir donné lieu à une concertation dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).

Contact : Matthieu PITON, correspondant ANLCI En Ile-de-France,
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France. Tel. : 01 82 52 42 25 - matthieu.piton@paris-idf.gouv.fr
Armelle DELAMPLE, chargée de mission ANLCI. Tel : 04 37 37 18 68 – armelle.delample@anlci.fr